

**PROCÈS-VERBAL** de la quatre cent quarante-quatrième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 14 février 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

**CONFIRMÉ LE 21 MARS 2022**

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
ADI, Kamel Professeur – Dép. informatique et ingénierie	X		KAMAL, Najat Membre socio-économique		X*
BOUTONNET, Vincent Professeur- Départ. Sciences de l'éducation	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
CHARETTE, Sylvie Personne diplômée	X (arrivée à 16 h 36)		LA CASSE, Jacqueline Représentante des collèges	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique	X		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
EL-ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X		VILLENEUVE, Samantha Membre socio-économique	X	
GOSELIN, Mélanie Membre socio-économique	X		Siège vacant (étudiant)		
HASTIR, François-Michel Étudiant au MBA	X		Siège vacant (professeur)		
			Siège vacant (socio-économique)		
			Siège vacant (personnel de direction supérieur)		
Observateurs	Présent	Absent	Observateurs	Présent	Absent
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		NADON, Martine Coordonnatrice et attachée d'administration – Décanat des études	X	
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X (arrivé à 16 h 36)		ROCHFORT, Odette Technicienne - ÉMI	X (arrivée à 16 h 56)	
LAROCQUE, André Directeur général – Fondation de l'UQO	X				
Invitée	Présent	Absent			
MICHAUD, Manon Directrice du Service des ressources humaines	X (point 15)				
Secrétaire générale	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
OUELLET, Me Sophie	X		GAUTHIER, Marie-Hélène	X	
<i>*Absence motivée.</i>					

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 34.

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Déclaration de conflits d'intérêts

3.- Procès-verbaux :

3.1 Quatre cent quarante-deuxième (6 décembre 2021) réunion

3.1.1 Adoption

3.1.2 Affaires en découlant

3.2 Quatre cent quarante-troisième (20 décembre 2021) réunion extraordinaire

## 3.2.1 Adoption

## 3.2.2 Affaires en découlant

- 4.- Entérinement des décisions de la :
  - 4.1 Quatre cent cinquante et unième (29 novembre 2021) réunion du comité exécutif
  - 4.2 Quatre cent cinquante-deuxième réunion (10 au 16 décembre 2021) réunion extraordinaire du comité exécutif par consultation électronique
- 5.- Avis au conseil d'administration concernant la démission d'un de ses membres étudiants
- 6 Désignation d'un représentant de l'UQO pour la gestion de ClicSÉQR
- 7.- Nomination au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel
- 8.- Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation d'une représentante ou d'un représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec
- 9.- Affaires générales et institutionnelles
  - 9.1 Information du président
  - 9.2 Information de la rectrice
  - 9.3 Modifications à la Grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$
  - 9.4 Modifications à la Politique relative à la gestion des risques
- 10.- Affaires administratives et financières
  - 10.1 Modification au plan des effectifs
- 11.- Affaires académiques
  - 11.1 Projet de création de l'Unité de gestion des programmes de troisième cycle en psychologie (cheminement recherche)
  - 11.2 Projet de création de l'Unité de gestion des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée)
  - 11.3 Mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité
- 12.- Nominations
  - 12.1 Désignation de membres au conseil d'administration
  - 12.2 Désignation d'une personne observatrice régulière au conseil d'administration
- 13.- Période d'information et questions
- 14.- Dépôt de documents
  - 14.1 Synthèse de l'évaluation périodique du doctorat en sciences et technologies de l'information

14.2 Synthèse de l'évaluation périodique des programmes de premier cycle de l'École multidisciplinaire de l'image

15. - Adoption du renouvellement de la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais (SPSUQO) (**à huis clos**)

16.- Prochaine réunion (21 mars 2021)

17.- Clôture de la séance

## 2. **Déclaration de conflits d'intérêts**

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

## 3. **Procès-verbaux :**

### 3.1 **Quatre cent quarante-deuxième (6 décembre 2021) réunion**

#### 3.1.1 **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quarante-deuxième (6 décembre 2021) réunion, et ce, sans modifications.

#### 3.1.2 **Affaires en découlant**

La rectrice, la vice-rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quarante-deuxième (6 décembre 2021) réunion les suites régulières ont été données.

### 3.2 **Quatre cent quarante-troisième (20 décembre 2021) réunion extraordinaire**

#### 3.2.1 **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quarante-troisième (20 décembre 2021) réunion extraordinaire, et ce, sans modifications.

#### 3.2.2 **Affaires en découlant**

La rectrice, la vice-rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quarante-troisième (20 décembre 2021) réunion extraordinaire les suites régulières ont été données.

## 4. **Entérinement des décisions de la :**

### 4.1 **Quatre cent cinquante et unième (29 novembre 2021) réunion du comité exécutif**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent cinquante et unième (29 novembre 2021) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

### 4.2 **Quatre cent cinquante-deuxième (10 au 16 décembre 2021) réunion extraordinaire du comité exécutif par consultations électronique**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent cinquante-deuxième (10 au 16 décembre 2021) réunion extraordinaire du comité exécutif par consultation électronique, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

5. **Avis au conseil d'administration concernant la démission d'un de ses membres étudiants**

L'article 24 du *Règlement général*, stipule « qu'un membre peut démissionner en signifiant verbalement sa démission lors d'une séance, auquel cas sa démission prend effet au terme de ladite séance où à la date stipulée par le membre, ou en transmettant un avis écrit à cet effet au secrétaire général, lequel en informe l'instance, lors de la séance qui suit l'annonce de cette démission. Celle-ci ne prend cependant effet qu'au moment de la date de réception de l'avis écrit par le secrétaire général ou de la date postérieure à celle de la réception qui est inscrite dans l'avis écrit. »

En vertu de cet article, le conseil d'administration est invité à prendre note de la démission d'un de ses membres. En effet, le 4 février 2022, madame Charifat Passekede Nongzenga Wassonguema, membre du conseil d'administration siégeant à titre de membre étudiante, faisait part de sa démission.

6. **Désignation d'un représentant de l'UQO pour la gestion de ClicSÉQR**

Le 25 mai 2020, l'UQO s'est inscrite à ClicSÉQR, un service d'authentification du gouvernement du Québec offert aux entreprises par un fournisseur de service (actuellement Revenu Québec). L'inscription à ClicSÉQR permet entre autres au responsable des services électroniques d'inscrire le demandeur aux services offerts par les ministères et organismes participant à ClicSÉQR, et d'avoir accès à ces services selon les conditions prévues.

Suite au départ du secrétaire général de l'UQO, monsieur André J. Roy, le 12 février 2021, le conseil d'administration a désigné madame Sophie Ouellet, secrétaire générale de l'UQO, à titre de représentante de l'UQO pour la gestion de ClicSÉQR.

Toutefois, comme le nom de Madame Ouellet n'apparaît pas au Registraire des entreprises en tant que membre du conseil d'administration ou de dirigeant non membre du conseil d'administration, la résolution dûment adoptée par le conseil d'administration le 14 juin dernier est inopérante aux fins de ClicSÉQR.

Il convient donc de procéder à la nomination d'une nouvelle personne dont le nom apparaît au Registraire des entreprises. Également, après vérification auprès d'autres universités, ce rôle est habituellement dévolu à la vice-rectrice ou au vice-recteur à l'administration et aux ressources. Il est donc recommandé de nommer monsieur Alain Godmaire, vice-recteur à l'administration et aux ressources, à titre de représentant de l'UQO pour la gestion de ClicSÉQR.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 444-CA-6845 concernant la désignation d'un représentant de l'UQO pour la gestion de ClicSÉQR; laquelle est jointe en appendice.

7. **Nomination au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel**

Le 3 décembre 2018, le conseil d'administration a adopté la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*.

L'article 6.2 de la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* précise la composition de ce comité permanent. Ainsi, le comité est composé des personnes suivantes :

- Deux (2) postes de personnes professeures;
  - Paul R. Carr (01-08-2020 – 31-07-2022)

- Isabelle Marchand (18-06-2021 – 17-06-2023)
- Deux (2) postes de personnes chargées de cours;
  - Catherine Béland (01-01-2021 – 31-12-2022)
  - Laurence Clennett-Sirois (18.06.2021 – 17.06.2023)
- Deux (2) postes de personnes étudiantes;
  - Madeleine Lefebvre (08-12-2020 – 07-12-2022)
  - Mireille Tchola Koto Sounon (24-09-2019 – 23-09-2021)
- Un poste de personne employée (personnel de soutien, personnel professionnel ou personnel administratif);
  - Poste vacant
- Un poste de personne étudiante salariée;
  - Poste vacant
- Un poste de cadre;
  - Stéphanie Demers (26.10.2021 – 25.10.2023)
- La personne occupant la fonction de secrétaire général ou son mandataire;
  - Véronic Boyer, secrétaire générale adjointe

Le 22 décembre 2021, le Syndicat des étudiant·e·s salarié·e·s de l'UQO faisait parvenir un courriel à madame Véronic Boyer pour la désignation d'une étudiante au comité permanent visant à prévenir les violences à caractère sexuel, soit madame Marie-Ève Blackburn.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à cette nomination pour un mandat débutant le 15 février 2022 au 14 février 2024, sur recommandation de la secrétaire générale.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 444-CA-6846 concernant la nomination au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel; laquelle est jointe en appendice.

## **8. Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation d'une représentante ou d'un représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec**

En vertu du règlement régissant le Régime de retraite de l'Université du Québec, il appartient à l'Assemblée des gouverneurs de procéder, sur la base de la recommandation du conseil d'administration de la constituante, à la nomination du membre du comité de retraite, à titre de représentant de l'UQO.

Le siège de représentant de l'UQO au comité de retraite de l'Université du Québec est vacant depuis le 31 décembre 2021.

Le conseil d'administration est donc invité à procéder à la nomination de la représentante ou du représentant de l'UQO pour siéger audit comité, et ce, pour la durée non écoulée du mandat de la représentante précédente à ce comité, soit jusqu'au 13 juin 2023.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 444-CA-6847 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation d'un représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec; laquelle est jointe en appendice.

## **9. Affaires générales et institutionnelles**

### **9.1 Information du président**

Depuis le retour du congé des Fêtes, le président a participé à de nombreux comités tels que le comité des distinctions honorifiques, le comité de désignation des membres du conseil d'administration et le comité de planification de la planification stratégique.

De plus, il souhaite la bienvenue à madame Jacqueline La Casse, représentante des collègues et monsieur Alain Godmaire, vice-recteur à l'administration et aux ressources.

## **9.2 Information de la rectrice**

La rectrice désire mentionner que le nombre d'étudiants inscrits pour le trimestre d'hiver 2022 est en baisse globale de 6,2 % pour les campus de Gatineau et de Saint-Jérôme. Par contre, il y a une hausse des inscriptions pour les cycles supérieurs. De plus, il y a une augmentation des demandes d'admission.

## **9.3 Modifications à la Grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$**

La *Grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires* a été créée en 1977. Bien que de nombreuses modifications mineures y aient été apportées au fil des années dont la dernière mise à jour a été effectuée le 20 septembre 2021 (annexe 1), une révision majeure est maintenant nécessaire en raison des nouvelles réalités économiques ainsi que de celles de l'UQO. L'objectif principal de celle-ci est d'alléger les processus d'autorisation.

Par ailleurs, la *Grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires* est habituellement soumise au comité exécutif qui peut modifier, au besoin, les délégations prévues à celle-ci. Toutefois, considérant qu'il s'agit d'une révision majeure, elle est soumise au conseil d'administration pour adoption.

Le rectorat soumet pour votre approbation une nouvelle *Grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires* (annexe 2). Les changements proposés ont pour but de revoir à la hausse plusieurs seuils de délégations qui n'ont pas été ajustés depuis longtemps. Des changements sont également proposés pour tenir compte des responsabilités de certains postes particuliers, afin d'améliorer l'efficacité des processus de l'UQO. Par ailleurs, les niveaux établis tiennent compte des exigences des cadres réglementaires auxquels l'UQO est assujettie. Ainsi, les principaux changements comprennent notamment la délégation des personnes occupant la fonction de doyen·nes, la fonction du ou de la directeur·trice du service des finances ainsi que du ou de la secrétaire général(e) qui est haussée à 50 000 \$. La délégation des autres personnes occupant la fonction de directeur·trices de services est portée à 20 000 \$, ainsi que celle de la ou du directeur·trice/commissaire de la Galerie UQO. La délégation des professeur(e)s titulaires d'un budget de recherche est, quant à elle, haussée à 5 000 \$.

La rectrice mentionne qu'il va également y avoir une révision du *Règlement général* pour augmenter les pouvoirs du comité exécutif.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 444-CA-6848 concernant les modifications à la *Grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires* inférieurs à 125 000 \$; laquelle est jointe en appendice.

## **9.4 Modification à la Politique relative à la gestion des risques**

Le conseil d'administration a adopté la Politique relative à la gestion des risques le 8 décembre 2014 (380-CA-5766), depuis ce document n'a fait l'objet d'aucune révision.

Le présent projet de modifications concerne principalement l'ajout d'une responsabilité au vice-recteur à l'administration et aux ressources découlant des nouvelles obligations émanant du Secrétariat du Conseil du trésor en matière de gestion des risques ainsi que la rédaction inclusive.

Le conseil d'administration est ainsi invité à approuver le projet révisé de la *Politique relative à la gestion des risques*.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 444-CA-6849 concernant les modifications à la *Politique relative à la gestion des risques*; laquelle est jointe en appendice.

## 10 Affaires administratives et financières

### 10.1 Modification au plan des effectifs pour l'année 2021-2022

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au plan des effectifs 2021-2022 (annexe 1) :

#### **Au 15 février 2022 :**

1. **Modification** du titre de fonction d'un (1) poste cadre *d'adjointe ou d'adjoint à la rectrice* (C0035) pour *directrice ou directeur – Cabinet de la rectrice* au Rectorat au campus de Gatineau.
2. **Modification** du rattachement d'un (1) poste professionnel du personnel administratif *de conseillère ou de conseiller en gestion des ressources humaines* (P0133) au Service des ressources humaines au campus de Gatineau pour le Décanat de la gestion académique au campus de Gatineau.
3. **Modification** du rattachement d'un (1) poste bureau du personnel de soutien *d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études* (B0042) au Module de la psychoéducation pour un rattachement bi-unités au Module de la psychoéducation (0,4) et au Module de la psychologie (0,6) au campus de Gatineau (la répartition entre les deux [2] unités est confirmée par le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite annuellement).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 444-CA-6850 concernant la modification au plan des effectifs pour l'année 2021-2022; laquelle est jointe en appendice.

## 11 Affaires académiques

### 11.1 Projet de création de l'Unité de gestion des programmes de troisième cycle en psychologique (cheminement recherche)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet de création de l'Unité de gestion des programmes de troisième cycle en psychologie (cheminement recherche).

En plus du doctorat en psychologie (cheminement professionnel), le Département de psychoéducation et de psychologie offre, depuis le trimestre d'hiver 2021, le doctorat en psychologie (cheminement recherche). Afin d'assurer une bonne gestion des programmes et un encadrement adéquat des étudiantes et des étudiants de troisième cycle en psychologie, l'on souhaite créer une nouvelle unité de gestion à laquelle seront rattachés le programme de doctorat en psychologie (cheminement recherche) ainsi que le ou la responsable de ce programme. De plus, afin d'harmoniser le nom de l'unité et des fonctions de gestion des programmes existants avec la nouvelle unité, l'on souhaite y ajouter la mention cheminement professionnel.

Le projet de création de l'Unité de gestion des programmes de troisième cycle en psychologie (cheminement recherche) a reçu un avis favorable de la commission des études le 20 janvier 2022.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 444-CA-6851 concernant le projet de création de l'Unité de gestion des programmes de troisième cycle en psychologie (cheminement recherche); laquelle est jointe en appendice.

### **11.2 Projet de création de l'Unité de gestion des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet de création de l'Unité de gestion des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée).

À l'heure actuelle, treize (13) programmes sont sous la responsabilité de l'Unité de gestion des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières (2SI). La gestion de tous ces programmes est assurée par une seule responsable de programmes, ce qui constitue une lourde tâche, d'autant plus que les programmes de deuxième cycle en sciences infirmières doivent répondre à des normes d'agrément. Parmi ces programmes, l'on compte huit (8) programmes de formation d'infirmière praticienne spécialisée (IPS). Sur les 301 étudiantes actives dans l'ensemble des programmes de l'Unité de gestion des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières, 140 sont inscrites dans un programme IPS. Il faut aussi tenir compte du fait que la gestion des programmes IPS demande une expertise dans le domaine.

Par conséquent, afin d'assurer une bonne gestion des programmes et un encadrement adéquat des étudiantes de deuxième cycle en sciences infirmières, l'on souhaite créer une deuxième unité de gestion à laquelle seront rattachés les programmes IPS ainsi que le ou la responsable de ces programmes.

Le projet de création de l'Unité de gestion des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée) a reçu un avis favorable de la commission des études le 20 janvier 2022.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 444-CA-6852 concernant le projet de création de l'Unité de gestion des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée); laquelle est jointe en appendice.

### **11.3 Mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet de mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité.

Chaque année, les listes de regroupements sont mises à jour et présentées à la commission des études et au conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 444-CA-6853 concernant la mise à jour des listes de regroupement des programmes par unité; laquelle est jointe en appendice.

## **12 Nominations**

### **12.1 Désignation de membres au conseil d'administration**

À la suite de la démission d'un membre socio-économique (monsieur Sylvain Arbour) du conseil d'administration, un poste est donc à pourvoir au sein du conseil. De plus, le mandat de madame Najat Kamal est échu depuis le 2 juillet 2021, et celle-ci a manifesté son intérêt à renouveler son mandat.



Un appel de candidatures a été effectué, à l'automne, par le Secrétariat général auprès des organismes de l'Outaouais et des Laurentides.

Par la suite, le comité de désignation des membres du conseil d'administration, formé le 20 janvier 2021, s'est réuni le 23 novembre 2021 ainsi que le 27 janvier 2022 afin d'analyser les candidatures reçues. Le comité recommande de retenir deux candidatures afin de combler les sièges de membres socio-économiques.

Le conseil est invité à se prononcer sur la recommandation du comité.

De plus, le 31 décembre 2021, madame Muriel Dufour a quitté ses fonctions de vice-rectrice à l'administration et aux ressources et il est nécessaire de la remplacer au conseil d'administration.

Le conseil est invité à recommander la candidature d'une personne exerçant une fonction de direction.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 444-CA-6854 concernant la désignation de membres au conseil d'administration; laquelle est jointe en appendice.

## **12.2 Désignation d'une personne observatrice régulière au conseil d'administration**

Le 1<sup>er</sup> novembre 2021, le président de l'*Association des retraités de l'Université du Québec en Outaouais* (ARUQO), monsieur André Régimbald, faisait parvenir une correspondance à la rectrice et au président du conseil d'administration, lequel concernant un avis formulé par le l'ARUQO relatif à la recommandation de nommer une personne observatrice régulière au conseil d'administration. L'ARUQO recommande la désignation de monsieur André Régimbald.

L'article 50 du *Règlement général* de l'Université stipule que le conseil d'administration peut autoriser la présence de personne observatrice régulière lors des séances des instances.

Ce statut de personne observatrice régulière confère le droit d'être formellement convoquée aux séances ordinaires, extraordinaires et sans avis, et de recevoir l'avis de convocation, le projet d'ordre du jour et le dossier-séance. La personne observatrice a le droit de parole sur tout sujet à l'ordre du jour, sans droit de faire des propositions ou de les appuyer et sans droit de vote. Enfin, sous réserve de l'article 46 du Règlement elle peut être présente lors de huis clos à moins que l'instance n'en décide autrement.

Le conseil d'administration est donc invité à autoriser la présence, à titre de personne observatrice régulière au conseil d'administration, de la personne recommandée par l'*Association des retraités de l'Université du Québec en Outaouais* (ARUQO), soit monsieur André Régimbald.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 444-CA-6855 concernant la désignation d'une personne observatrice régulière au conseil d'administration; laquelle est jointe en appendice.

## **13 Période d'information et questions**

Une membre désire mentionne que l'UQO, dans le cadre du 40<sup>e</sup> anniversaire, offre des conférences publiques très intéressantes.

## **14 Dépôt de document**

### **14.1 Synthèse de l'évaluation périodique du doctorat en sciences et technologies de l'information**

### **14.2 Synthèse de l'évaluation périodique des programmes de premier cycle de l'École**

**multidisciplinaire de l'image**

**15 Adoption du renouvellement de la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais (SPSUQO) (à huis clos)**

*Madame Manon Michaud se joint à la séance pour la présentation de ce point*

La Convention collective du Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais (SPSUQO) est échue depuis le 30 avril 2019. Suite à cette échéance, des séances de négociation ont débuté en janvier 2020. Considérant le contexte exceptionnel lié à la pandémie, les négociations ont été suspendues de mars 2020 à décembre 2020.

Les négociations ont repris en janvier 2021 et une entente de principe est intervenue entre les parties le 13 décembre 2021 à la suite d'une assemblée générale extraordinaire tenue par le Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais (SPSUQO).

Les membres du conseil d'administration pourront prendre connaissance des principales modifications apportées à la Convention collective venue à échéance le 30 avril 2019 en consultant les différents documents fournis en annexes (Entente de principe, Faits saillants, projet de Convention collective).

Un projet de résolution est soumis au conseil d'administration pour adoption.

*Suite à la présentation, les observateurs et les membres du conseil d'administration qui sont également membres du personnel quittent la séance.*

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

*Madame Michaud quitte la séance.*

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 444-CA-6856 concernant l'adoption du renouvellement de la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Syndicat du personnel de soutien de l'Université du Québec en Outaouais (SPSUQO); laquelle est jointe en appendice.

**16 Prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 21 mars 2022 à 16 h 30.

**17 Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 17 h 21.

*Original signé par :*

---

Patrick Duguay, président  
Sophie Ouellet, secrétaire général